

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

21 juin 2022

Date d'affichage :

4 juillet 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n° 7), LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS jusqu'à la question n° 6

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2022**

QUESTION N° 23

**OBJET : Préservation de la ceinture verte du Centre-ville de Riom :
acquisition de parcelles sur le secteur du Chandelier**

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 14 juin 2022 et la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 juin 2022.

La Commune a l'opportunité d'acquérir des parcelles de Jardins sur les secteurs Chandelier et Planchepaleuil afin d'étendre ses réserves foncières pour le soutien à l'activité de jardinage et de maraichage. Ce faisant, ces transactions participent pleinement aux objectifs de préservation de ces activités traditionnelles sur ces espaces et aux objectifs du PLU en matière de paysages.

La liste de ces parcelles pour lesquelles les propriétaires ont conclu avec la Commune une promesse de vente est jointe en annexe à la présente délibération. Elles représentent une surface totale de 1 450 m².

Ces terrains sont acquis pour un prix moyen de 3,9 €/m², correspondant à la valeur réelle des parcelles sur ce secteur en zone NJ. Des variations de prix peuvent apparaître en fonction de leur surface, configuration, enclavement, présence de point d'eau ou état général.

Après acquisition, ces parcelles seront classées dans le domaine privé de la Commune.

Certains de ces terrains feront l'objet d'une mise en location au profit des demandeurs de jardins dans l'attente de la mise en œuvre de projets de maraichage.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser l'acquisition des parcelles décrites dans le tableau en annexe à la présente délibération,**
- **désigner Maître Tissandier pour rédiger les actes de vente,**
- **classer ces parcelles dans le domaine privé de la commune,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 27 juin 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL